

## AVIS PUBLIC

La Société de transport de Sherbrooke publie, pour information, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01), sa résolution 029-23.

### TARIFICATION SPÉCIALE – FÊTE DU LAC DES NATIONS

#### RÉSOLUTION 029-23

**CONSIDÉRANT** la demande de la Fête du Lac des Nations de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités de 2023;

**CONSIDÉRANT** la politique de la Société de transport de Sherbrooke de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements et de la tenue de la Fête du Lac des Nations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, de 14 h jusqu'à la fermeture du réseau, du mardi 18 juillet au vendredi 21 juillet 2023, et toute la journée les samedi et dimanche 22 et 23 juillet 2023, sur l'ensemble des circuits lors de la Fête du Lac des Nations.

Le 29 mai 2023

La Secrétaire,

Vicky Martineau